



BAL Bulletin des Amopaliens Landais

Juin 2009

Association des Membres de
l'Ordre des Palmes Académiques
Section des Landes

Reconnue d'utilité publique, décret du 26-09-1968

Sommaire

Trimestriel 9^e année
ISSN : 1969-0088

N° 31

Le mot du président	1
Sortie en Béarn	2
Confitures	5
Visite de la cave de Jurançon	6
Klaus : les conséquences	6
La forêt cultivée dans la tempête	9
Despiau-Wlérick	10
Congrès de Monaco	15
Statuts	15
Concours AMOPA	18
Poésie	20
Nouvelle numérotation	20
Infos	22
Grand Théâtre	22
Agenda de la section	23
Informatique et Internet	23
Prix national de poésie	24

AMOPA : bureau national

Présidente : Mme TREFFEL
Chargée de mission d'inspection générale

Secrétaire général : M. DUCHER
Proviseur honoraire

Trésorier général : M. MOURICHON
Président d'honneur de la S.C.F.

Secrétariat : 30 avenue Félix Faure
75015 Paris
Tél. : 01 45 54 50 82
Fax : 01 45 54 58 20
Mél. : amopa@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.amopa.asso.fr>

AMOPA : section landaise

Président : Bernard BROQUA
Rue Chantemerle
40800 Aire sur l'Adour
Tél. : 05 58 71 87 12
Mél. : Bernard.Broqua@orange.fr

Secrétaire :
Poste à pourvoir

Trésorière : Marie-Béatrice SAGI
27 impasse Alexander Fleming
40280 SAINT PIERRE DU MONT
Tél. : 05 58 06 36 84
Mél. : beatrice.sagi@neuf.fr

Site AMOPA Landes

<http://amopa-landes.pagesperso-orange.fr>
Mél. : amopa-landes@orange.fr

Le mot du président

Mes chers amis,

Je ne voudrais pas en ce début de vacances d'été vous paraître pessimiste et pourtant, au premier regard, la situation générale n'est pas très encourageante.

Klaus ne nous a pas épargnés, les sylviculteurs sont dans le doute le plus profond et ne savent s'il faut replanter ou pas. Les orages menacent notre région, incendient les forêts que nos pompiers ont désormais bien du mal à défendre et la foudre met le feu à nos maisons.

Les associations connaissent un marasme sans précédent : l'AMOPA n'est pas épargnée. Toutes perdent des adhérents, ont du mal à recruter et les activités proposées accueillent de moins en moins de participants. Nous avons évoqué ce sujet au Congrès de Monaco. Toutes les sections connaissent les mêmes problèmes ; comparativement notre section semble bien résister.

Faut-il donc baisser les bras et ne voir que le négatif ?

J'ai plutôt envie de nous reconforter avec de bonnes nouvelles.

Tout d'abord madame SAGI, directrice administrative de l'IUT de Mont de Marsan a accepté d'assurer l'intérim du poste de trésorier en attendant la prochaine Assemblée générale où je l'espère et je le souhaite nous lui accorderons officiellement notre confiance.

Les concours ont retenu cette année l'attention de candidats qui ont présenté des devoirs de qualité. L'un d'eux, Luc LEMOINE, a obtenu un prix national de poésie.

Les activités proposées, même si elles sont partagées par trop peu de personnes recueillent l'assentiment de ceux qui participent. J'ai d'ailleurs plaisir à constater que plusieurs s'investissent pour le succès de ces journées : contrôle des présences avant le départ, rédaction des comptes rendus... J'ai dit ma joie lors de la dernière sortie en Béarn en constatant ce véritable travail d'équipe au profit de tous.

Dès la rentrée de septembre, le bureau se réunira et il aura notamment à mettre en place les activités de l'année.

À vous tous je souhaite d'excellentes vacances avec du beau temps dans le ciel et dans le cœur. Que vous soyez seul ou en famille je vous souhaite aussi beaucoup de joie. L'été est le temps des rencontres et des retrouvailles : qu'elles soient pour vous pleines de bonheur.

Très amicalement et à bientôt.

Bernard BROQUA

Sortie en Béarn

Agréable sortie chez nos voisins du Béarn en ce mercredi 13 mai. Certes dès le départ la pluie s'est invitée et c'est un vrai temps automnal qui nous accompagne quand nous traversons la belle région du Bas Armagnac des Landes et du Gers.



Mais lorsque nous arrivons à Viven nous franchissons la grille de l'entrée pour emprunter l'allée menant au château, des centaines de roses aux couleurs éclatantes nous rappellent que nous sommes bien au printemps. De magnifiques rosiers grimpants bordent la pelouse, d'autres tapissent une partie des murs en galet de la grange. Des géraniums apportent des touches plus vives tout comme d'innombrables petites fleurs.

Nous sommes accueillis par la propriétaire du domaine, madame GRACI ET et invités à prendre un café ou un thé accompagnés de pâtisseries. Moment très convivial avec un invité surprise : le soleil.

Tout est parfait pour commencer la visite. D'abord la terrasse : beau panorama sur la vallée qui laisse entrevoir la chaîne des Pyrénées. Nous descendons dans



le vaste jardin à la Française dont les allées sont bordées de buis parfaitement taillés. Symétrie, propreté, bon goût, du classique, de l'original tout est réuni pour enchanter les visiteurs. On apprécie la grande variété des fleurs (marguerites, impatiens, bégonias...) les fleurs naissantes en bouton, plus loin les vivaces dont les couleurs vives tranchent dans ce cadre de verdure.

2

Le potager n'est pas loin : fèves, blettes, pommes de terre abondent dans des carrés bien désherbés. Plus loin nous verrons des fraises, c'est la pleine saison, des



framboisiers et très vite nous entrons dans le verger. Là règne la diversité, citons les plus remarquables : cerisiers, pommiers, abricotiers mais aussi des cédratiers. Continuons à gauche voici un parterre de buis très différent des autres : pas de rangées rectilignes, beaucoup de courbes... L'explication nous est donnée : c'est un parterre labyrinthe.

Nous nous attardons pour voir l'atelier du jardinier : de très nombreux pots attendent que plants et semis grandissent près des bacs et des outils bien rangés.

Le temps de grimper un bel escalier en pierre et nous voilà devant le château car le guide nous attend pour nous présenter ce beau bâtiment. Un bref historique nous apprend que le château de Viven date de 1360 et qu'il a été entièrement rénové au 18^e siècle.



finesse, élégance. Un couloir nous conduit à la salle à manger : là aussi des portraits et une grande table et ses chaises, c'est le style 17^e siècle qui domine. Et à côté...



la cuisine, une vaste pièce à la cheminée imposante et pas très loin ce que l'on appelle un potager : une surface aménagée pour recevoir les braises et ainsi réchauffer les aliments placés dans des plats.

Visite terminée ? Pas tout à fait. C'est la propriétaire des lieux qui nous conduit devant le château, on longe le bassin où s'ébattent de très beaux cygnes pour pénétrer dans une forêt de bambous. Là nous cheminons en empruntant un sentier bordé de fougères,



Entrons dans un vaste vestibule dont les murs sont ornés de beaux portraits de famille, d'autres tableaux représentent des paysages de la Louisiane, du commerce maritime dans les îles lointaines au 19^e siècle.

Nos regards s'attardent sur de très beaux meubles anciens, remarquables sont les gravures dites "habillées" (en tissus collés) du 18^e siècle, les bibelots, les tapis.

Nous entrons successivement dans la salle de billard, le salon de musique, le salon des dames. Beauté,



Nous nous dirigeons vers Pau et comme il est impossible de visiter à la fois la Cave de Jurançon et le musée "Féerie gourmande" à Uzos notre président propose que chacun choisisse une visite selon ses préférences. Les groupes se forment et tandis que quatorze de nos amis se dirigent vers la boutique de Francis MIOT le car prend la direction de Gan où se trouve la cave coopérative de Jurançon qui fête cette année ses soixante ans puisqu'elle a été inaugurée le 7 avril 1949 par le ministre de l'Agriculture.

C'est un grand bâtiment qui abrite toutes les installations nécessaires au pressage du raisin et à la vinification, les cuves et la chaîne d'embouteillage. À côté se trouve le magasin de dégustation et de vente ; nous avons droit à la présentation des différents crus, à des informations quant à la qualité des vins (doux, sec, blanc, rouge rosé) ainsi qu'une dégustation par petites doses car "l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération".

Après quelques achats chacun retrouve le car immatriculé 40 sans encombre...

Demi-tour et nous reprenons la route pour retrouver la confiterie d'Uzos et rejoindre nos amis de l'autre groupe.

de buissons pour déboucher sur un terrain aménagé en théâtre de verdure avec sa scène et en face un espace pentu où les gradins sont matérialisés par des rangées de buis en arc de cercle.

Nous quittons cette splendide propriété après avoir remercié nos guides.

Repas à Sévignacq-Thèze : unanimité pour la qualité de ce menu du terroir avec mention très bien pour la garbure.

Jean-Marie LAURONCE

Confitures

Les confitures de "pisseuses" ...

Il s'agit des fruits qui rendent beaucoup de jus : fruits rouges, oranges, abricots et figes très mûrs.

En théorie :

Pour 1 kg de fruits, 700 g de sucre cristallisé, en poudre, en morceaux... peu importe,
200 g d'eau,
1 citron.

Faire chauffer le sucre et l'eau jusqu'à la température de 120°C. Pour savoir si le sirop est à la bonne température, utiliser un thermomètre à sirop (cela existe) ou guetter l'apparition du "grand boulé". Des gouttes de sirop lâchées dans un récipient d'eau très froide (refroidir avec des glaçons) doivent se solidifier et donner un bloc solide qui se détache facilement du fond du récipient.

Lorsque le sirop a atteint la température désirée, verser les fruits en une seule fois, tourner et faire cuire entre 8 et 20 minutes selon la grosseur des fruits à partir du moment où l'ensemble se remet à bouillir. Ajouter le citron ; c'est son acidité qui va permettre la libération des pectines pour faire "prendre" la confiture. Lorsque le temps est écoulé, laisser refroidir quelques instants et mettre en pots. Si tout va bien, quand la confiture est refroidie, on peut retourner le pot sans qu'il se vide. Avec un kilogramme de fruits vous obtenez à peu près 3 pots.

La pratique :

Au premier essai, pas question de retourner le pot car il était clair que comme le chantaient les frères Jacques "la confiture ça dégouline". J'ai donc recuit 1/4 d'heure supplémentaire sans que le résultat soit tout à fait convaincant. La difficulté est la température du sirop : il ne faut pas avoir peur de chauffer à la limite d'obtention du caramel.

Par contre j'ai trouvé génial le mode de remplissage des pots. Mettez la confiture dans un pot à bec verseur, genre pot à eau et versez-la dans les pots. Plus besoin de cuillère, pas de brûlures et pas d'éclaboussures.

Hélène BOUIN



Visite de la cave de Jurançon

Seize heures dix, le bus s'arrête devant l'entreprise de Francis MIOT. Un groupe de nos amis en descend, décidé. Il est vrai que le maître des lieux est fort connu pour la qualité de ses produits, et que malgré le bon repas que nous venons de prendre, il reste encore au creux des estomacs une petite place pour recevoir une dernière gourmandise.

L'autre groupe a choisi de visiter la cave de Jurançon. Nous y arrivons quelques instants plus tard. Un jeune homme courtois nous accueille et nous demande si nous voulons visiter les chais. Monsieur RANC, responsable du groupe, vu l'incertitude du temps et l'hésitation des participants opte pour la connaissance des différents crus. Nous entrons dans un petit local accueillant, convivial, au milieu duquel se dresse une table ronde sur laquelle sont exposées de nombreuses bouteilles bien habillées. La plupart portent sur l'étiquette la récompense qu'elles ont récemment obtenue lors de concours organisés à Bordeaux ou à Paris : "médaillon d'or ou d'argent".

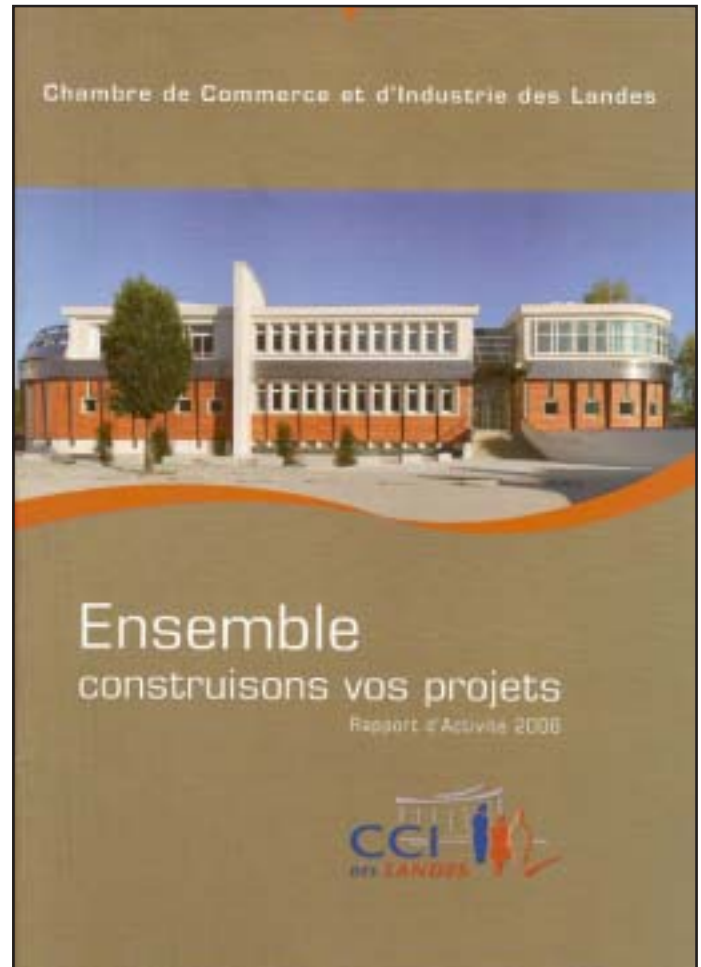
Le jeune homme nous invite, avec amabilité, à déguster quelques-uns des crus exposés. Sa main droite, souple et experte, verse d'abord un Jurançon sec. Il est bon mais le goût sucré des merveilles mangées au dessert, encore présent dans la bouche, ne permet pas de l'apprécier pleinement. Les vins moelleux sont un délice, le Château Les "Astous" ravit le palais. Il dégage des arômes de prune, d'abricot, de vanille : "Qu'il est bon lâche la dame qui se trouve à mes côtés, avec une tranche de foie gras ce doit être divin".

La satisfaction de vivre un bon moment et la joie se lisent sur les visages. L'heure des décisions est venue ; le jeune homme glisse de jolies bouteilles dans des poches, entoure de scotch de nombreux cartons. Munis de notre cartable nous prenons congé de notre hôte, montons dans le car. Quelques instants plus tard nous entrons dans le musée gourmand de Francis MIOT au moment où le maître, avec passion, livre les secrets pour obtenir une bonne confiture. Dans le chaudron qui reluit une confiture de fraise tente l'auditoire : "Que l'on aimerait bien y tremper le doigt" ! Mais on ne peut pas et puis elle est très chaude. Francis MIOT termine sa leçon, chacun se dirige vers les étagères où sont exposées de nombreuses gourmandises. Les pots de confiture à la fraise, à la framboise, à la mirabelle, les chocolats fins tombent dans les poches et les paniers de fortune, les portefeuilles s'ouvrent délicatement, les billets glissent sur le comptoir.

Une bien belle journée placée sous le signe de la convivialité, de la culture, de la gastronomie. Température extérieure assez fraîche, effervescence dans les esprits et les palais.

Venez nous rejoindre !

Klaus : les conséquences



Monsieur BROQUA remercie Messieurs Dominique DURAND, ingénieur Arts et Métiers, ancien directeur des Papeteries de Gascogne à Mimizan, Christian PINAudeau, secrétaire général du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, Maison de la Forêt à Bordeaux, Tanguy MASSARD, président des industries du Bois d'Aquitaine et directeur de FINSA France à Morcenx, d'accueillir les membres de l'AMOPA à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dax, mais déplore la faible participation.

Monsieur DURAND présente la CCI, établissement public créé en 1894 qui se compose de soixante-quinze



Messieurs PINAudeau, DURAND et MASSARD



Les Landes sont plus industrielles que la moitié des autres départements de l'Aquitaine et ont la plus grande proportion d'emplois au nombre d'habitants.

Le commerce de gros arrive en tête, suivi du commerce de détail, puis de celui de l'automobile.

L'immobilier est très important, les entreprises de transport sont très développées. Sur les 28000 établissements, 10500 sont des exploitations agricoles, 4400 des commerces, du plus petit au plus grand, 1900 des entreprises industrielles.

Turboméca, le Groupe Gascogne, Labeyrie, Maisadour, emploient le plus de monde.



membres venus de tous les horizons. Son siège se trouve à Mont de Marsan, son budget est de 6 millions d'euros, alimenté par un impôt : l'ATP. Elle anime la collectivité locale des entrepreneurs lors de la "Semaine des Entrepreneurs Landais" ou "La Nuit des Leaders" par exemple, récompense les actions les plus marquantes dans l'entreprise, participe aux grands projets d'infrastructure, autoroutes A63 et A65, organise des commissions pour les implantations commerciales afin de respecter un équilibre, procède à des enquêtes d'urbanisme, suit les entreprises en difficulté, aide à la création, à la reprise, à la transmission de sociétés. 6 000 dossiers sont étudiés chaque année.

Monsieur DURAND dresse le bilan de l'économie landaise en 2008 et envisage des perspectives pour 2009. Les résultats de l'année 2008 sont bons, en hausse de 3,25%. Les exportations ont augmenté de 2,85%, les demandes d'emploi de 9,25%. Mais une étude récente effectuée au mois de mars montre que l'activité économique est au ralenti, les carnets de commande affichent une baisse pour 33% des entreprises. L'investissement est à l'arrêt. Les perspectives ne sont guère encourageantes jusqu'à la fin du mois de juin. Malgré cela plus des 2/3 des entrepreneurs ont conservé leurs effectifs. Le recrutement a été très rare (7%) par rapport à l'année précédente (21%).



Monsieur PINAudeau se penche sur les conséquences de Klaus. Il rappelle que notre région a déjà été secouée par de fortes tempêtes, qu'en 1865 le pont de Saint André de Cubzac avait été emporté par de violentes rafales de vent. Derrière la table où il est

La CCI offre aussi une formation complète à tous les chefs d'entreprise et à leurs salariés - soixante modules sont proposés, en particulier en informatique, comptabilité, management - leur permet de se perfectionner dans la pratique des langues étrangères. Elle a ouvert une école de design aux industriels désireux de valoriser leurs produits. Afin d'exporter les produits landais, elle organise une journée d'information par pays. Un ambassadeur vient le présenter et favorise des voyages d'étude à l'étranger.

La seconde phase de l'intervention de Monsieur DURAND concerne l'économie landaise dont le chiffre d'affaires dépasse les quatorze milliards d'euros.

Le commerce vient en tête avec un chiffre de 5,2 M €, suivi de l'industrie 4,2 M €, puis des services 2,3 M €.





assis un appareil projette une photographie prise dans la région de Sabres par le photographe ARNAUDIN dans les années 1870. On y voit un paysage de la lande, désert et marécageux, comme il y en avait tant d'autres à cette époque-là. Les pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle les évitaient pour leur insalubrité et les dangers qu'ils recelaient. Grâce à l'introduction du pin maritime la lande s'est assainie, l'exploitation de la gemme, du bois, ont fait que le massif landais et l'Aquitaine sont devenus, au fil des ans, une économie dominante, productrice de bois, de papier, et, tout récemment, de produits sophistiqués qui servent à la construction de certains éléments d'avions. Notre région est la première pour la production avec un chiffre de 8 000 milliers de m³, elle emploie 35 000 salariés et permet de réaliser un chiffre d'affaires de 2,6 milliards d'euros égal à celui de la vente des grands crus bordelais dans le monde.

Monsieur PINAudeau souligne que dans la nuit du 24 janvier dernier c'est l'équivalent de six récoltes annuelles qui ont été couchées, 54 millions de m³, sans compter les coupes de régularisation qui concernent les arbres inclinés. Il faudra donc réorganiser l'espace mais, pour ce faire, relever plusieurs défis. Faudra-t-il diminuer une partie des surfaces consacrées aux pins et les remplacer par d'autres, peuplées de bambous, de roseaux, à la croissance plus rapide ?

Dans les années à venir la démographie va augmenter, il y aura davantage de maisons, de routes,



de voies ferrées, celles-ci passent sur des territoires forestiers, agricoles. Il faudra donc tenir compte de cette pression sociale avant de repenser la réorganisation de la forêt... Après une période de diminution de la production agricole il va falloir augmenter l'étendue des terres afin de répondre aux besoins de la population. L'espace devient donc un enjeu stratégique. Les énergies nouvelles, propres, biomasse, fermes photovoltaïques qui prennent beaucoup de place sont fondées sur des économies. Ne va-t-on pas dépenser beaucoup d'argent pour les développer, en aura-t-on assez pour reboiser les Landes ?

92% de la forêt appartient à des propriétaires privés, c'est grâce à eux que survit le massif forestier. Pourront-ils attendre quarante ans, au minimum, la vente d'une coupe de pins, quatre-vingts ou cent celle d'une chênaie sans percevoir de revenus ? Il faudra instaurer un fonds de garantie et de protection de la forêt afin de motiver les forestiers et les aider à reconstituer le massif.



Monsieur Tanguy MASSARD privilégie l'aspect humain de l'entreprise en ces temps de crise et veut obtenir des résultats afin de pérenniser l'emploi. Il dénonce le décalage entre les mesures décidées par le gouvernement pour aider les sylviculteurs et leur concrétisation, fustige les aides importantes accordées aux grands groupes industriels, loue la sagesse du président des États-Unis qui a su prendre des décisions énergiques pour soutenir les petites et moyennes entreprises américaines. Il souligne la performance des entreprises de bois en Aquitaine, les meilleures en Europe, présente les atouts de la FIBA : l'exploitation forestière, assurée par des coopératives et des entrepreneurs, l'industrie du bois d'œuvre, du bois de trituration, les sciages, destinés à l'emballage, au rabotage, les industries du panneau, de la pâte à papier. Il est interrompu dans son exposé par un auditeur, homme d'un bel âge, qui, avec une fougue et une passion juvéniles défend le bois des Landes et propose qu'on l'utilise dans la construction de logements sociaux. Il est ovationné.

Une après-midi agréable clôturée par le verre de l'amitié.

Bernard MAIGRE

La forêt cultivée dans la tempête

Par Christian PI NAUDEAU



La forêt des Landes de Gascogne constitue sans doute un des modèles d'aménagement du territoire depuis le XIX^e siècle. Elle assure ses multiples fonctions de protection, de développement environnemental, touristique et social grâce au système économique qu'elle génère, qui finance et structure l'ensemble.

Son poids est considérable avec près de 35 000 emplois directs (soit 2 à 3 fois plus avec les emplois indirects) qui en font le premier (ou second suivant les années) employeur industriel de l'Aquitaine, sans oublier les 30 000 sylviculteurs qui sont autant de donneurs d'ordre. Et cet ensemble produit un chiffre d'affaires annuel d'environ 2,6 milliards d'euros, très proche de celui des Vins de Bordeaux.

Cette forêt cultivée constitue un des plus gros stocks de bois sur pied (et de CO²) d'Europe, en pleine croissance. Et voilà que deux ouragans (Martin le 27 décembre 1999, et Klaus le 24 janvier 2009) viennent coup sur coup abattre d'abord près de 30 millions de m³ (plus de 3 récoltes annuelles), ensuite plus de 40 millions de m³ (au moins 5 récoltes annuelles). C'est dire le choc :



toute l'économie régionale est déstabilisée et pour longtemps, y compris sur les plans social et environnemental.

Des remises en cause.

Évidemment dans ces circonstances exceptionnelles, dramatiques et traumatisantes, beaucoup souhaitent s'exprimer. Déjà en 2000 nous avons entendu tous les "je vous l'avais bien dit", "y a qu'à planter d'autres arbres", "si on changeait tout", etc. Alors 9 ans après, les dires redoublent entre les prédicateurs, les nostalgiques de l'éclairage à la bougie, les visionnaires, et les tenants du retour à la traite des brebis à la main, ou du chêne, du bambou ou des roseaux..., bref tout le monde a des idées.

Mais personne n'a encore trouvé l'arbre miracle qui résiste à des vents de plus de 130 km/h (qui ne respectent même pas les zones NATURA 2000).

Les forêts de Suède ont subi aussi deux ouragans catastrophes en 2005 et 2007 : qui a conclu à l'introduction du palmier ? ...

La France se distingue par un grand nombre d'experts en diagnostic et très peu en solution, encore moins en action.

Il n'empêche, à l'évidence, des questions se posent et s'imposent quant à la pérennité de cette économie forestière. Faut-il continuer, comment? Faire du maïs ou d'autres cultures annuelles, des fermes photovoltaïques, des champs d'éoliennes, voire ... !

Certes, toutes les idées sont bonnes et chacun a le droit de voir midi à sa porte et cultiver son jardin. Mais afin de contribuer à la réflexion, il serait bon, peut-être d'en rappeler les termes : il y aura des choix à faire mais lesquels, dans quel contexte ?

Le cadre des choix.

Tout en gardant à l'esprit la spécificité géographique et géologique du vaste triangle des Landes de Gascogne, quels sont les processus en marche :

1 Une pression démographique croissante.

Ce qui veut dire encore plus de lotissements, de routes, de lignes électriques, de voies ferrées, etc. C'est-à-dire une pression de plus en plus forte sur les espaces "naturels" agricoles et forestiers.

2 Un déficit alimentaire.

C'est le défi à l'échelle planétaire lié directement à l'augmentation de la démographie. Cela veut dire une augmentation des surfaces de production agricole (du blé jusqu'à l'élevage et la production de lait), et donc une pression supplémentaire sur "l'espace". Au point qu'aujourd'hui, des États louent des terres agricoles dans d'autres pays ... !

3 Plus d'énergies renouvelables.

Or, les principales énergies renouvelables "propres" seront produites à partir de la

biomasse agricole et/ou forestière. Cela veut dire une nouvelle forme de concurrence entre et sur lesdits espaces.

4 Plus de bois et de forêts.

Pour toutes les raisons précédentes, la demande en bois, éco-matériau par excellence, ne fera qu'augmenter et pour y répondre, tout en conservant des forêts natives, il faudra augmenter les plantations (cf. Communiqué FAO Rome 27 février 2009). Cela signifie encore un besoin d'espace.

N'oublions pas non plus les rôles de pompe à carbone et de filtre à eau des forêts et donc leur influence sur le climat. Autrement dit, les pays détenteurs d'espace vont faire l'objet de multiples pressions, de convoitises. Les arbitrages vont être difficiles et les décisions encore plus.

Pour ajouter au poids des décisions à prendre aujourd'hui, il faut aussi intégrer l'analyse des dynamiques des territoires : c'est-à-dire tenir compte des facteurs de richesses et des revenus entre les différentes régions suivant qu'elles sont sources ou bénéficiaires des flux entre l'économie productive, l'économie résidentielle et l'économie publique. Cette nouvelle grille de lecture doit aider les élus locaux à décider en fonction de la structure sociale et économique de leur région, département ou commune.

Nous devons pour les générations futures aborder toutes ces questions de manière sérieuse et non versatile ou démagogique suivant l'opinion ou l'émotion du jour : nous ne sommes pas là dans le virtuel d'un jeu vidéo, mais dans le temps réel, celui du développement durable.

Pour conclure.

À l'évidence, la forêt cultivée s'inscrit dans les besoins futurs de la Société, et il faudra en payer le prix, notamment en l'intégrant dans les régimes d'assurance. Mais aussi en l'intégrant dans le cadre des choix politiques internationaux, avec un système de financement sur la base d'une quote-part d'une taxe carbone qui ne soit pas réservée seulement pour lutter contre la déforestation des forêts tropicales.

Les prochains accords sur le climat, demain à Copenhague, et après demain à Kyoto, seront les témoins de la responsabilité des décideurs politiques à prendre en compte ou non la protection et le développement des forêts.

Christian PINAUDEAU

Directeur Général de l'Union Nationale de la Forêt Cultivée et de l'Union des Syndicats de Sylviculteurs d'Aquitaine

Bibliographie :

- La république des Territoires de Laurent Davezies, janvier 2008, Le seuil.
- La forêt un investissement durable pour les collectivités et la Société de Christian Pinaudeau au premier forum national "forêts privées et collectivités territoriales", 23 et 24 octobre 2008, Périgueux.

Despiau - Wlérick

Les participants à la dernière assemblée générale ont pu apprécier, l'après-midi, la visite du musée Despiau-Wlérick sous la charmante houlette de notre guide qui nous a très gentiment fait découvrir ce merveilleux site montois.

Je vous propose de prolonger cette visite par deux articles et des photographies dus au talent de Béatrice HAURIE. Nous la retrouverons sans doute avec plaisir puisqu'elle a désormais la responsabilité de l'aménagement culturel de "la Minoterie" à Mont de Marsan que nous irons visiter au cours d'une prochaine escapade.

Un grand merci donc à Béatrice pour sa disponibilité et l'attention qu'elle porte à notre association.

Charles DESPIAU

(Mont-de-Marsan, 1874-Paris, 1946)

Né le 4 novembre 1874, Charles Despiau s'installe à Paris à l'âge de 17 ans, entre à l'École des Arts décoratifs puis à l'École des Beaux-Arts dans l'atelier du sculpteur Barrias. En 1904 il épouse Marie Rudel.



Assia, Despiau, 1937

Le buste est un des moyens d'expression privilégiés du sculpteur montois dont l'œuvre est jalonnée de portraits admirables, féminins de préférence et pour la plupart exposés au Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts. En 1907, attiré par le buste en plâtre de Paulette, Rodin lui demande de travailler avec lui. C'est le début de sa période de praticien qui dure jusqu'en 1914. Il devient un membre

éminent de la "Bande à Schnegg". Le couple Despiau s'enrichit un peu et loue un atelier Villa Corot à Paris.



La Bacchante, Despiau, 1937

Le buste en marbre de Paulette est montré au Salon de 1910 puis acheté par l'État pour le musée du Luxembourg. On peut admirer aujourd'hui ce visage au musée Despiau-Wlérick où il a été déposé par l'État. Modelé d'après le visage de la jeune montoise Paule Pallus surnommée Paulette, il dégage une sérénité intemporelle qui en fait un des plus beaux portraits de la collection publique de Mont-de-Marsan.

Dans la même veine de vie intérieure se situent le buste de la fille du galeriste Adolphe Basler, la Petite fille des Landes de 1904, Cra-Cra de 1917, Alice Derain de 1922, Andrée Wernert ou



Monument aux Morts de Mont de Marsan, Despiou.

Nénette, fille du critique d'art Georges Wernert (1923). L'influence de Lucien Schnegg se lit dans ces portraits en réaction contre le lyrisme de Rodin et l'académisme des sphères officielles.

La rencontre avec des modèles lui permet également de sublimer les traits des visages de Maria Lani (1929), Madame Meyer (vers 1929), Maud Chester Dale (1931), la Princesse A. Murat, Madame Pomaret (1933), Odette (1934) ...

Le buste de Louis Madio (1878-1952) est exécuté en fin de carrière. Madio était un polytechnicien, économiste, haut-fonctionnaire et industriel français, membre du groupe privé Péchiney. Un des dirigeants historiques de l'Aluminium français dans les années 20. On sent dans cette oeuvre d'une grande originalité l'influence que le maître a imprimé à la sculpture moderne.

Mobilisé pendant la guerre de 1914-1918, Despiou est affecté au service du camouflage. Il rencontre d'autres artistes. Il fréquente ainsi, de retour à Paris, un groupe de sculpteurs réunis autour de la "Bande à Schnegg" dont Lucien Schnegg est l'élément moteur : Antoine Bourdelle, Robert Wlérick, Léon-Ernest Drivier, François Pompon, Louis Dejean, Alfred-Jean Halou, Charles Malfray, Auguste de Nierderhausen, Elisée Cavaillon, Henry Arnold, Jane Poupelet, Gaston Schnegg. Quelques commandes, certaines importantes, telles la *Circé* (1912), le monument à *Aristobulo del Valle* pour Buenos-Aires (1914) sont insuffisamment rémunératrices.

Érigé par souscription, le *Monument aux morts de Mont-de-Marsan* (1918-1920) est à l'origine en pierre. L'original a été mis à l'abri au musée en 1981, remplacé au Square des Anciens Combattants de Mont-de-Marsan par une copie en ciment-pierre. Après un premier projet allégorique qui prévoyait la glorification d'une Victoire, Despiou établit une composition d'un grand équilibre. Le monument est flanqué de part et d'autre de la stèle où sont gravés les noms des victimes, de deux statues de

monumentales paysannes, la vieille femme et la mère tenant dans ses bras un orphelin. Elles sont venues rendre un dernier hommage aux trois cents montois disparus pendant le premier conflit mondial. Les deux femmes aux visages épurés, poignantes de sentiment retenu, témoignent de leur souffrance avec beaucoup de dignité. La mère joint les mains, courbe le dos comme la Vierge au pied de la croix et baisse un visage meurtri. La jeune femme, que l'on a identifiée comme étant Jeanne Kamienska, belle-sœur du peintre Berthold Man, appuie doucement la tête sur le mur. La grande originalité de la composition vient de l'absence de toute gesticulation anecdotique à laquelle l'artiste restera toute sa vie attaché.

Despiou travaille à partir de 1923 à l'École de la Grande Chaumière à Montparnasse. La même année, il est membre co-fondateur du Salon des Tuileries avec Wlérick, Maillol, Bourdelle et Dejean. Il participe à l'Exposition de 1925 avec *La Faunesse*. En 1927, le succès commercial arrive et le voici glorieusement consacré à l'étranger, notamment aux États Unis où le succès de son exposition personnelle à New York est suivi d'autres hommages, de 1939 à 1948.

En 1929, à la suite de la disparition de Lucien Schnegg, Despiou devient l'un des chefs de file des Sculpteurs Indépendants. La même année, la veuve de l'industriel luxembourgeois, Émile Mayrisch, fondateur en 1911 du puissant groupe de sidérurgie Arbed, lui commande le *Réalisateur*. Le plâtre original de cette statue est conservé au Musée Despiou-Wlérick. On peut voir le bronze qui en est issu dans le parc du château de Colpach (Grand Duché du Luxembourg), dominant le tombeau dessiné par l'architecte Auguste Perret. Émile Mayrisch n'est pas lui-même représenté, lui qui avait plutôt un physique à la Armand Fallières, avec une barbe abondante comme on aimait les arborer sous la III^e République. Pour les Luxembourgeois,

cette statue est connue de tous sous un autre titre, *L'homme qui va se lever*. Manifestement l'homme, après s'être profondément concentré, va se lever pour accomplir un acte réfléchi. Le visage au volume clair et strict, casqué de cheveux bien courts, est celui d'un "penseur actif". "Il est tourné vers l'intérieur", disait Despiau.

Désireux de conserver les liens avec ses Landes natales, le sculpteur montois acquiert en 1932 une villa sur le lac d'Hossegor : *les Fusains*. Il tombe amoureux d'une landaise originaire de Labastide d'Armagnac, Odette Dupeyron, qui devient son modèle favori. Parente par alliance de Despiau, Odette était devenue Madame Caussin en épousant un cousin.



Cra-Cra, Despiau, 1917

La même année en 1932, la rencontre avec Assia, modèle professionnel que nombre d'artistes, de Dora Maar à Germaine Krull en passant par Soutine, font régulièrement poser, permet à Despiau d'exprimer la "modernité" en sculpture. La jambe gauche avancée, la jambe droite porteuse laisse apparaître un léger déhanchement. La tête tournée sur le côté, les bras rejetés en arrière, les coudes un peu pliés montrent tout l'intérêt pour la valorisation d'un corps dont la belle poitrine s'offre à la lumière. Le visage, les mains et les pieds, sont encore à l'état d'esquisse, accentuant ainsi la volonté de mettre en valeur les formes à la lumière et dépouiller le sujet de tout récit. *Assia* marque dans l'œuvre sculptée de Despiau un aboutissement qui la hisse au rang des plus beaux nus féminins de l'histoire de la sculpture. Elle obéit au canon d'une jeune fille moderne, bien stable sur ses chevilles.

À l'Exposition de 1937, Despiau participe à l'Exposition Internationale des Arts et Techniques de 1937 à Paris où il expose 52 sculptures. Il reçoit également la commande à cette occasion, d'une statue



La Liseuse, Despiau

colossale de 5 mètres de hauteur, *Apollon*, destinée au parvis du musée d'Art moderne de la ville de Paris. Cette figure le préoccupe régulièrement jusqu'à la fin de sa vie, sans répit, et il meurt avant d'avoir pu la mener à son terme. C'est Paul Belmondo qui l'achève. Le musée de Mont-de-Marsan possède un tirage en bronze du dernier état mesurant 1,16 m de hauteur et la municipalité a commandé un agrandissement de 2,20 m, situé aujourd'hui en plein air dans une rue du centre-ville. Certes destiné à la monumentalité, mais fin et délicat, tout en retenue et en subtilité, *Apollon* est la seule commande d'État de Despiau.

Pendant la Seconde Guerre Mondiale en 1941, il accepte, par naïveté et non par conviction politique, de participer avec Belmondo, Dunoyer de Segonzac, Maillol, Bouchard, Derain, Landowski, Vlaminck, et d'autres artistes, au voyage en Allemagne dirigé par Arno Breker, le sculpteur officiel du III^e Reich. Il est accusé moralement à la Libération d'avoir commis un acte méprisable. Il s'éteint en 1946, très affaibli des jugements discriminatoires à son égard.

Aujourd'hui que l'on a un meilleur recul sur les sombres années de la guerre, Despiau sort enfin du purgatoire et l'on regarde l'œuvre classique d'un sculpteur des années 30, d'un modelleur sensible et d'un grand bustier.

Il faut attendre 1968 pour que le musée de sa ville natale célèbre sa gloire à travers l'exposition permanente de la collection municipale. Le centenaire de sa naissance est fêté en 1974 au musée Rodin mais aussi au Japon, à Tokyo et Osaka. Le Japon organise encore en 1997-98 une rétrospective de son oeuvre pour le cinquantenaire de sa mort. Les oeuvres de Despiau, outre dans des collections particulières, se trouvent pour la plupart au musée de Mont-de-Marsan et au musée des Beaux-Arts d'Alger. On trouve également plus de trente



œuvres au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris.

Ayant peu de goût pour l'enseignement, Despiau refuse avec constance d'avoir des élèves. Cependant on retrouve les principes proches de ses convictions artistiques chez Arnold, Wlérick ou Belmondo qui l'admirent beaucoup. De plus la prédilection pour les formes classiques de la statuaire grecque, l'utilisation pacifiée de la lumière, la synthèse plastique de ses modèles, le calme qui caractérisent son oeuvre amènent une pépinière d'artistes à trouver en lui un maître à penser.

Le talent de dessinateur de Despiau, mise à part la sculpture, est très apprécié des amateurs. Le dessin est sa détente, sa deuxième passion. Il y excelle dès le lycée et il ne se passe pas un jour sans qu'il dessine un modèle. Il a laissé au moins 2 000 dessins ... Des dessins préparatoires à la sculpture ? Pas seulement. Il se laissait envahir par son modèle et dessinait son corps, ses jambes, sa poitrine. Un prolongement donc.

Béatrice HAURIE,
17 février 2009,

Robert WLÉRIK
(Mont-de-Marsan, 1882-Paris, 1944)

Robert Wlérick naît le 13 avril 1882 dans une famille d'ébénistes. Son père tient un magasin d'antiquités rue du Château vieux. C'est au lycée que son professeur



L'Offrande, Wlérick

Ismaël Morin remarque ses dons pour le dessin. En 1897, il quitte le lycée pour travailler dans l'atelier familial et suit en même temps les cours de Morin. Deux ans plus tard, il entre à l'École des Beaux-Arts de Toulouse où il reste cinq ans, de 1899 à 1904.

Après son service militaire, il s'installe à Paris et son ami Despiau l'introduit dans la "Bande à Schnegg". Dans les musées, il découvre la sculpture antique et le Quattrocento. Au lieu de s'inscrire à l'École des Beaux-Arts où l'enseignement, basé sur la représentation réaliste des modèles, lui paraît très éloigné de ses convictions artistiques, il suit les cours d'étude d'après le modèle vivant. Peu à peu il renouvelle totalement son approche de la sculpture et se consacre à un art de



Madame Weiler, Wlérick

synthèse et d'interprétation dépouillé, où tous les détails décoratifs sont gommés. Il détruit les oeuvres de jeunesse de l'atelier montois mais il reste heureusement *L'enfant aux sabots*, don de Morin au musée Despiau-Wlérick, figure à l'expression amusante très aimée des visiteurs. Bon exemple des débuts de l'artiste, cette statue apporte une saveur tout à fait caractéristique du style anecdotique cher à la sculpture française du XIX^e siècle.

En 1912, la *Petite Landaise*, exposée au Salon de la Nationale des Beaux-Arts, lui vaut les encouragements de Rodin. En 1913, il enseigne à l'École Germain Pilon, à l'École des Arts Appliqués et à la Grande-Chaumière. Il épouse Georgette Aldric, son modèle depuis 1911. Elle pose pour *La Jeunesse*, une œuvre présentée en demi-grandeur au Salon de la Nationale des Beaux-Arts la même année. La travaillant à nouveau en 1927, il ajoute une draperie sous le bras et en 1935, la réalise en grandeur nature dans le cadre d'une commande de la ville de Paris. Quelques griffures apparaissent sur l'arrière du socle et la draperie du bras disparaît. Commandé pour l'Exposition Internationale des Arts et Techniques, un exemplaire en bronze figure à l'exposition *Les Maîtres de l'Art indépendant* au Petit Palais en 1937.

Après la guerre, où Wlérick travaille dans un service de chirurgie faciale, les villes de Morcenx et Sagnac-et-Muret, dans les Landes, lui commandent leur monument aux morts. Il reçoit également la commande du *Monument aux morts* de Labrit. La *Landaïse au Capulet* en plâtre présentée au musée de Mont-de-Marsan est extraite d'une étude demi-grandeur.

En 1922, il entre à l'*École des Arts appliqués à l'Industrie*, où il reste jusqu'à sa retraite en 1943. En 1923, il quitte la Société Nationale des Beaux-Arts où il expose depuis 1907 et participe avec Bourdelle, Dejean, Despiou et Maillol à la fondation du Salon des Tuileries. Il expose quatre oeuvres au Salon des Artistes Décorateurs à l'Exposition internationale des arts décoratifs de 1925, et envoie régulièrement des oeuvres au Salon d'Automne.

Pour l'Exposition Internationale des Arts et Techniques de 1937, Wlérick reçoit les commandes de *Zeus* pour le Pavillon de l'Électricité, de *l'Offrande* pour le Petit Palais, de *Pomone* et de *La Jeunesse*. Mais la plus monumentale est sûrement la commande du *Monument équestre du Maréchal Foch*, place du Trocadéro, sur la colline de Chaillot. Le musée Despiou-Wlérick présente dans la salle Wlérick la tête du Maréchal et la tête de son cheval, fragments en plâtre conservés du modèle original.

Dès juin 1936, il est invité par le Comité présidé par le Général Weygand, à participer à un concours restreint pour réaliser cette commande. Il s'associe avec son ami et élève Raymond Martin (1910-1992), avec lequel il a déjà collaboré en 1935 pour un monument à la mémoire du Roi *Albert 1^{er}* de Belgique. En décembre 1936, les deux sculpteurs sont déclarés lauréats. Mais le monument n'est pas achevé à la mort de Wlérick et c'est Martin qui achève la statue, malgré les difficultés de l'Occupation. Dans cette effigie s'exprime une interprétation glorieuse de la statue équestre de *Marc Aurèle* au Capitole de Rome, reprise par l'implacable *Gattamelata* de Donatello à Padoue. La simplicité des plans réduits au maximum, la cadence géométrique de la chevauchée prestigieuse s'affirment avec franchise et pureté dans l'attitude impérieuse du maréchal. C'est Foch lui-même, avec son visage magnifique, distingué, volontaire et très humain. Le socle de huit mètres de haut est conçu par les architectes Carlu, Boileau et Azéma. La bête choisie est un cheval d'armes au large poitrail, plus trapu que les purs-sangs qu'aimait monter Foch, mais le pur-sang ne convenait pas à la masse d'un monument aux proportions aussi gigantesques.

En 1939, une maquette en bois demandée par Jean Zay, ministre des Beaux-Arts, est réalisée, grandeur d'exécution, à l'emplacement prévu : l'esplanade entre les deux ailes du Palais de Chaillot. Cette maquette, unique par les fines lattes de bois qu'elle présente sur une armature intérieure, a été offerte par les héritiers Martin au Musée Despiou-Wlérick en 1992, trois mois après la mort du sculpteur qui en prenait grand soin dans un atelier de Cachan. Elle se trouve actuellement dans un local de stockage à Mont-de-Marsan. Les familles Wlérick et Martin ont également offert des études et maquettes relatives à la statue équestre du Maréchal.

Zeus a fait l'objet d'une fonte en bronze unique, propriété de la Compagnie parisienne de Distribution d'Électricité, et exposée actuellement au siège social d'EDF à Paris. De



Maréchal Foch, Wlérick

cette oeuvre dont le musée de Mont-de-Marsan présente le plâtre original teinté, le sculpteur a extrait le *Torse de Zeus* complètement réinterprété, également appelé *Torse d'athlète*. La lumière passe différemment sur ce torse serré et tendu qui offre la vision d'un corps sain et exalté et dont Patrice Dubois dira : "Il n'est pas un pouce du modelé qui ne soit scellé par un frémissement". L'oeuvre est limitée à huit exemplaires et quatre épreuves d'artistes. La première fonte fait partie des collections du Musée National d'Art Moderne. L'exemplaire 3/8 appartient au musée Despiou-Wlérick.

Le musée Despiou-Wlérick à Mont-de-Marsan présente une esquisse en bronze pour la statue en pierre *Pomone* installée au pied de l'escalier est du Palais de Chaillot. Comme l'esquisse de *Rolande*, l'étude est modelée en une séance de pose. Le tirage en bronze est limité à dix exemplaires et deux épreuves d'artiste.

Jusqu'à sa mort le 7 mars 1944, Wlérick conçoit une oeuvre faite de calme, de sérénité, d'équilibre et de dépouillement et se caractérise par une forte intensité dans la construction plastique. Il se distingue de Despiou par un travail plus nerveux de la sculpture. Il refuse tant le réalisme bavard que la déclamation et le lyrisme. Il est salué par ses contemporains comme l'héritier de Jean Goujon.

En 1994, quatre musées français commémorent le cinquantenaire de sa mort, dont le musée Bourdelle à Paris et le musée de Mont-de-Marsan. Une exposition est consacrée aux études, esquisses et dessins. L'année 1999 est marquée par la publication des actes du colloque de 1995. Ainsi se poursuit la remise à l'honneur de l'oeuvre très personnelle d'un sculpteur moderne qui aime la sculpture pure basée sur le corps humain et particulièrement le portrait et le nu parce qu'il y voit, selon Paul Roudié, "un côté éternel".

Congrès de Monaco

Un tout petit article sur le Congrès de l'AMOPA à Monaco, mon état de santé ne m'a pas permis de visiter la Principauté et en conséquence de vous conter son histoire. J'ai pu malgré tout assister aux diverses séances de travail et à l'Assemblée générale, buts premiers de mon déplacement.

Un Congrès un peu tristounet en raison de la disparition de notre président Jacques TREFFEL. Une consolation : j'ai senti au cours des nombreux contacts avec les autres présidents de section la volonté de poursuivre l'œuvre de notre président et d'apporter notre soutien à madame TREFFEL, nouvelle présidente.

Que faut-il retenir de ce congrès un peu particulier ? L'AMOPA, comme toutes les associations, est victime d'une crise sérieuse. Les sections voient leur effectif diminuer. Le nombre d'adhésions est faible, voire nul. La participation aux activités est en baisse sérieuse. Notre section n'échappe pas à ces tourments même si nous faisons malgré tout partie des moins touchées. Malheureusement personne n'a de réelle solution. Il appartient sans doute à chaque adhérent de promouvoir notre association afin d'enrayer cette raréfaction.

De nouveaux statuts ont été présentés : une mise à jour s'imposait et pas seulement pour transformer les francs en euros ! Je vous demande d'examiner avec beaucoup d'attention ces nouveaux statuts. Je vous demande aussi de me faire part de vos observations afin que je puisse faire une synthèse représentative de notre section. Ce bilan sera adressé à l'AMOPA nationale qui en tiendra compte pour définir la version finale de nos statuts. Je défendrai également vos remarques lors d'une réunion des présidents en février prochain. Les statuts définitifs seront ensuite proposés à la prochaine assemblée générale de Saint Étienne.

Pour ma part, je vais proposer :

- une refonte du règlement des sections,
- l'ajout d'un article relatif aux conjoints

et amis. Nous avons des conjoints, nous avons des amis, nous ne pouvons ni les ignorer ni les rejeter. Il serait donc normal que nos statuts en tiennent compte. Il faut cesser de se voiler la face quand on aborde ce problème et définir parfaitement la place de nos amis au sein de notre association.

Je signale à nos amis qu'ils peuvent recevoir la revue nationale, "la Promotion Violette", qui est fort bien faite, me contacter si besoin.

La Fondation AMOPA pour la jeunesse : elle n'aura certainement pas le statut de fondation, les textes sont fort complexes. Votre président très favorable à ce type d'action reste à l'écoute. Je souhaite que quelques membres de notre section me rejoignent pour développer dans les Landes des actions en faveur de la jeunesse (en sus des concours).

Bernard BROQUA

Statuts

Dans le précédent BAL je vous ai présenté les statuts en vigueur dans notre association. Vous trouverez ci-dessous la proposition de nouveaux statuts. Je vous demande de bien vouloir les examiner, les comparer aux anciens et me faire part de vos commentaires le plus rapidement possible. Je vous remercie de votre collaboration.

Bernard BROQUA

ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES Reconnue d'utilité publique (Décret du 26-9-68)

Siège:
MINISTERE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
110 Rue de Grenelle
75357 PARIS

Secrétariat:
30 Avenue Félix Faure
75001 PARIS
Téléphone : 01 45 54 50 82
Télécopie : 01 45 54 58 20

L'Assemblée générale de 2006 n'a pu faute de quorum statuer sur une éventuelle modification des statuts de L'AMOPA. En application de l'article 17 des statuts une deuxième assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Suivant décision du conseil d'administration, les modifications ci-dessous sont proposées.

STATUTS DE L'ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES

1 BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article premier - L'Association des membres de l'Ordre des Palmes académiques fondée en 1962, a pour buts :
1°) de contribuer à maintenir le prestige et le crédit des Palmes académiques,
2°) d'organiser des réunions et des manifestations culturelles,
3°) de défendre et de promouvoir la langue française en France et à l'étranger,
4°) d'instituer des œuvres d'entraide et d'assistance,
5°) de contribuer au développement d'activités éducatives en faveur de la jeunesse.
Sa durée est illimitée.
Elle a son siège social à Paris au Ministère de l'Éducation nationale.

Article 2 - Les moyens d'actions de l'association s'exercent à travers :
- des sections départementales constituées en France, dans les DOM-TOM et à l'Étranger,
- la publication d'une revue trimestrielle,
- des conférences, expositions, voyages et sorties,
- des activités éducatives proposées aux scolaires et aux étudiants de France et de l'Étranger :
concours dotés de prix, bourses d'études, envoi de lots d'ouvrages d'enseignement à des établissements scolaires des pays francophones : "Dons du Livre",
et généralement toute initiative répondant

aux buts de l'Association.

Article 3 - L'Association se compose de :
membres adhérents français et étrangers qui peuvent être bienfaiteurs, de soutien ou actifs.

Pour être membre, il faut justifier de sa qualité de titulaire de l'Ordre des Palmes Académiques et être agréé par le Conseil d'administration.

La cotisation annuelle des membres est fixée chaque année par l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration .

Le titre de membre d'Honneur peut être décerné par le Conseil d'administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'Association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation.

2 ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 4 - La qualité de membre de l'Association se perd :

1° Par la démission,

2° Pour motif grave, sur proposition du Conseil d'administration, après instruction du dossier.

Article 5 - L'Association est administrée par un Conseil dont le nombre de membres est fixé à 24.

Les membres du Conseil sont élus au scrutin secret, pour quatre ans, par l'Assemblée générale, et choisis dans les catégories de membres dont se compose cette assemblée.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le renouvellement du Conseil a lieu par quart chaque année.

Les membres sont rééligibles. Le Conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé de : un Président, trois vice-présidents, trois secrétaires dont un secrétaire général, un trésorier, un trésorier-adjoint.

Le Bureau est élu pour quatre ans.

Article 6 - Le Conseil se réunit une fois au moins tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres. La présence du tiers au moins des membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire général. Ils sont transcrits sans blancs ni ratures sur des feuillets numérotés et conservés au Siège de l'Association.

Article 7 - Les membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

16

Des remboursements de frais sont seuls

possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du Conseil d'administration statuant hors la présence des intéressés ; des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérification.

Les agents rétribués de l'Association peuvent être appelés par le Président à assister avec voix consultative aux séances de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

Article 8 - L'Assemblée générale de l'Association comprend tous les membres de l'Association à jour de leur cotisation. Elle se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres. Son ordre du jour est fixé par le Conseil d'administration. Son Bureau est celui du Conseil d'administration. Elle entend les rapports sur la gestion financière et morale de l'Association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'Administration. Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'Association. Sauf application des dispositions de l'article précédent, les agents rétribués de l'Association n'ont pas accès à l'Assemblée générale.

Article 9 - Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation à un vice-président ou au secrétaire général.

En cas de représentation en justice, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les représentants de l'Association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

Article 10 - Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles nécessaires aux buts poursuivis par l'Association, constitution d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation emprunts doivent être approuvées par l'Assemblée générale.

Article 11 - Les délibérations du Conseil d'administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 code civil, l'article 7 de la loi du 4 février 1901.

Les délibérations de l'Assemblée générale relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation administrative.

Article 12 - Les membres de l'Association sont groupés, en France, en sections départementales.

Dans chacun des Pays de la France d'Outre-Mer et de l'Étranger, ils forment également une section distincte. Les sections sont créées par délibération du Conseil d'administration.

Chaque section est administrée sous l'autorité du Conseil d'administration de l'Association par un Bureau

comprenant un Président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire, élus pour 4 ans par les membres de la section réunis à cet effet.

Ce Bureau peut s'adjoindre toute personne dont il estime le concours utile mais il demeure seul responsable devant le Conseil d'administration.

Lorsque, pour une section, un Bureau n'aura pu être installé, l'administration de la section sera provisoirement confiée à un ou deux correspondants désignés par le Bureau de l'Association. Les fonctions de ces correspondants cesseront dès la mise en place du Bureau de la section.

Les Bureaux des sections peuvent recueillir les cotisations et abonnements et en transmettre le montant au Trésorier de l'Association avant le 1^{er} mars de chaque année. Dans chaque section, il est constitué une caisse alimentée par la ristourne opérée sur chaque cotisation par le Bureau national, chaque année à raison de 35% du montant de la cotisation, (augmenté de celui de l'affranchissement de deux lettres ordinaires lorsque la section perçoit les cotisations). L'effectif considéré est celui des adhérents de la section à jour de leur cotisation à la fin du dernier exercice financier. Il est tenu une comptabilité par section, qui en demeure responsable devant le Conseil d'administration.

La section est titulaire d'un compte au siège de l'Association. Afin de permettre au Conseil d'administration de présenter la comptabilité générale de l'Association à l'examen des commissaires aux comptes avant l'Assemblée générale, les sections adressent au siège central, pour le 31 janvier de chaque année, leur comptabilité annuelle arrêtée au 31 décembre précédent.

3 DOTATIONS, FONDS DE RÉSERVE ET RESSOURCES ANNUELLES

Article 13 - Les fonds sociaux comprennent :

1°) un poste de fonds social constitué :

a) d'un minimum de 300 € en valeurs nominatives placées conformément aux dispositions de l'article 14 suivant,

b) de la partie des excédents de ressources qui n'est pas nécessaire au fonctionnement de l'association pour l'exercice suivant,

c) de capitaux provenant de libéralités à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé,

2°) un poste fonds de dotation, constitué par 1/10 au moins des produits financiers et des dons au titre de chaque exercice.

3°) un poste réserve contractuelle comprenant les produits excédentaires et permettant l'emploi de sommes nécessaires au fonctionnement de l'Association,

4°) un poste fonds de roulement des sections soit l'existant de l'ensemble des sections à la clôture de chaque exercice,

5°) un poste représentant les legs de toute nature hors numéraire,

6°) un poste écart de réévaluation résultant des réévaluations des immobilisations.

Article 14 - Les capitaux mobiliers y compris ceux de la

dotation sont placés en titres nominatifs, en titres pour lesquels est établi le bordereau de références nominatives prévues à l'article 55 de la loi n° 87-416 du 17 juin 1987 sur l'épargne ou en valeurs admises par la Banque de France en garanties d'avance. Ils peuvent être également employés à l'achat d'autres titres nominatifs après autorisation donnée par arrêté.

Article 15 - Les recettes annuelles de l'Association se composent:

1°) du revenu de ses biens à l'exception de la fraction prévue au 5° de l'article 13,

2°) des cotisations et souscriptions de ses membres,

3°) des subventions de l'État, des départements, des communes et des établissements publics,

4°) du produit des libéralités dont l'emploi est autorisé au cours de l'exercice,

5°) des ressources créées à titre exceptionnel et s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente.

Article 16 - Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et un bilan.

Chaque établissement de l'Association doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'Association. Il est justifié chaque année auprès du Préfet du département, du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Éducation Nationale de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

4 MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 17 - Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée générale sur la proposition du Conseil d'administration ou sur la proposition du dixième des membres dont se compose l'Assemblée générale.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'Assemblée générale au moins 15 jours à l'avance.

L'Assemblée doit se composer du quart, au moins, des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée, de nouveau, mais à quinze jours d'intervalle ; et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Article 18 - L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association et convoquée spécialement à cet effet dans les conditions prévues à l'article précédent, doit comprendre, au moins, la moitié plus un, des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres

présents.

Article 19 - En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics, reconnus d'utilité publique ou à des établissements visés à l'article 35 de la loi du 14 janvier 1933.

Article 20 - Les délibérations de l'Assemblée générale prévues aux articles 17, 18 et 19 sont adressées sans délai au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Éducation nationale. Elles ne sont valables qu'après approbation du Gouvernement.

5 SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 21 - Le Président doit faire connaître dans les trois mois à la Préfecture de Paris tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association.

Les registres de l'Association et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Ministre de l'Intérieur ou du Préfet, à eux-mêmes ou à leur délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes, y compris ceux des sections, sont adressés chaque année au Préfet de Paris, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Éducation nationale.

Article 22 - Le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Éducation nationale ont le droit de faire visiter par leurs délégués les établissements fondés par l'Association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

Article 23 - Le règlement intérieur préparé par le Conseil d'administration et adopté par l'Assemblée générale est adressé à la Préfecture de Paris. Il ne peut entrer en vigueur qu'après approbation du Ministre de l'Intérieur.

15 mai 2009

N.B. : une dernière modification, afin d'éviter toute ambiguïté, est proposée par monsieur MOURICHON trésorier général : 3^e partie, 2^o) : le poste fonds de dotation portera désormais l'appellation fonds de prévoyance.

Concours AMOPA

Nous avons cette année le plaisir d'avoir un lauréat national : monsieur Luc LEMOINE du lycée Haroun Tazieff a en effet obtenu un prix national de poésie. J'ai bien sûr adressé un courrier de félicitation à cet élève qui est actuellement en Angleterre. Je ne résiste pas : je vous communique sa réponse (copie page suivante). En cas de difficulté de lecture le texte est recopié ci-dessous, je vous laisse apprécier !

La remise des prix aura lieu en octobre prochain à l'IUT de Mont de Marsan. Je me ferai bien sûr un plaisir de lire cette lettre et de mettre à l'honneur les professeurs du lycée de Saint Paul les Dax qui animent avec beaucoup de dévouement le club poésie de cet établissement.

Bernard BROQUA

Monsieur,

Je tiens à vous remercier pour ces bonnes nouvelles. Malheureusement j'ai le regret de vous annoncer que je ne pourrai pas me rendre à la cérémonie que vous organiserez en octobre prochain. En effet, vivant actuellement au Nord de Londres, je ne peux me permettre un tel aller-retour.

Toutefois, si je peux me permettre une idée merveilleuse à laquelle je m'étonne d'avoir songé, au lieu de remettre un prix à un lauréat absent (autrement dit moi) pourquoi ne pas décorer comme il se doit les professeurs Jean-Manuel SANTANA et Caroline GORCE-HERVANT ?

Laissez-moi vous expliquer le fond de ma pensée. Durant mes trois années de scolarité au lycée Haroun Tazieff, j'ai observé l'acharnement de ces deux professeurs dans leurs tâches littéraires, tentant tant bien que mal de transmettre leur passion à des élèves dont la plupart trouvaient insensé que l'on puisse écrire pour le plaisir. Leurs efforts n'ont pas été vains. Ce sont eux les vrais héros de la langue Française : les dompteurs d'indomptables. C'est grâce à eux et à eux seuls, qui n'ont jamais reçu le moindre soutien, que plusieurs élèves ont pu tenter leur chance dans l'univers de l'écriture. Je les ai vus se battre pour leur élève sans ne jamais rien recevoir en retour, restant dans l'ombre des plus grands.

Il est bien entendu libre à vous de prendre ma parole en considération, mais je sais que le moindre signe de reconnaissance les encouragerait à poursuivre leur rôle de défenseurs de la langue Française.

En ce qui me concerne, je n'ai besoin ni de diplôme ni de prix, je vous en remercie mais savoir que mon texte ne vous a pas laissé indifférent me suffit.

Veillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Luc LEMOINE

NB : il est bien évident qu'une copie de ce courrier sera adressé aux professeurs de Luc LEMOINE, à Pierre BOLLÉ, proviseur, à Madame l'inspectrice d'académie ainsi qu'à l'AMOPA nationale.

Luc Lemoine
36 Crawford Road
Hatfield
AL10 0PE
HERTFORDSHIRE (ENGLAND)

à Monsieur Broqua
Président de l'AMOPA

le 22 juin 2009

Monsieur,

Je tiens à vous remercier pour ces bonnes nouvelles. Malheureusement, j'ai le regret de vous annoncer que je ne pourrai pas me rendre à la cérémonie que vous organiserez en octobre prochain. En effet, vivant actuellement au Nord de Londres, je ne peux me permettre un tel aller-retour.

Toutefois, si je peux vous soumettre une idée merveilleuse à laquelle je m'étonne d'avoir songé, au lieu de remettre un prix à un lauréat obscur (autrement dit moi) pourquoi ne pas décider comme il se doit les professeurs Jean-Manuel Santana et Caroline Gora-Horvath ?

Laissez-moi vous expliquer le fond de ma pensée. Durant mes trois années de scolarité au lycée Haroun Tazieff, j'ai observé l'acharnement de ces deux professeurs dans leurs tâches littéraires, tantant tant bien que mal de transmettre leur passion à des élèves dont la plupart trouvaient insensé que l'on puisse écrire pour le plaisir. Leurs efforts n'ont pas été vains. Ce sont eux les vrais héros de la langue Française: les dompteurs d'indomptables. C'est grâce à eux et à eux seuls, qui m'ont jamais reçu le moindre soutien, que plusieurs élèves ont pu tenter leur chance dans l'univers de l'écriture. Je les ai vus se battre pour leurs élèves sans ne jamais rien recevoir en retour, restant dans l'ombre des plus grands.

Il est bien entendu libre à vous de prendre ma parole en considération, mais je sais que le moindre signe de reconnaissance les encouragerait à poursuivre leur rôle de défenseurs de la langue Française.

En ce qui me concerne, je n'ai besoin ni de diplôme ni de prix, je vous en remercie mais savoir que mon texte ne vous a pas laissé indifférent me suffit.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Luc Lemoine



Poésie

Réflexions

*Le plus dur ici-bas ce n'est pas d'être là
le plus dur ici-bas, c'est d'exister vraiment
de trouver en ce monde une place, sa place.*

*Être enfin reconnu pour ce que l'on est
et non pour ce que l'on paraît en fonction du faciès
de la couleur des yeux ou bien du compte en banque.*

*N'être plus comparé à la gravure de mode
être apprécié pour soi et non pour son image.*

Pouvoir vivre en dehors de la compétition

*Être reconnu pour son coeur et son âme
et non pour son pouvoir ou bien pour ses bijoux.*

*Être simple, être soi, avoir toujours en tête
le désir de bien faire, se lever au matin
ouvrir ses yeux tout grand, enfin s'émerveiller
d'être là, de pouvoir admirer le jour et le soleil
et de se dire vraiment que le reste est bien vain.*

*Considérer ce jour comme étant le premier
celui de la naissance et celui de la mort.*

Celui d'après la nuit et son train de tracas.

Celui d'après souffrances et de sombres pensées.

*Le matin merveilleux où le jour chasse enfin
les démons de la nuit. Ceux de nos angoisses
et ceux de nos misères, les mauvais souvenirs,
les mauvaises rancunes, toutes les pensées malsaines
qui font de nous ce que nous sommes
et non ce que nous devrions être.*

*Penser à la chance d'être là, d'avoir un toit sur soi
le repas, des amis à aimer, une famille qui nous aime.*

*Peut-être modestement être utile à quelqu'un
donner un peu d'amour et pourquoi pas du temps.*

*Au lieu que de se plaindre, imaginer l'enfant
qui gémit dans un coin, au travailleur esclave*

À la femme violée. À ceux qui ne peuvent s'exprimer

À ceux dont l'existence ne consiste qu'à survivre

*Être simplement ce que nous devons être
pas forcément nécessaire mais présent.*

Dire les mots du coeur et non de la raison.

Dire aux autres notre amour et non pas le cacher

*De crainte d'être faible. Tendre la main souvent
sans attendre le retour. Avoir encore souvent*

le regard de l'enfant émerveillé vers ce qui nous entoure

*Ne pas creuser le mal car il devient vite plaie
ne pas pleurer sur soi ni aussi sur les autres*

*Être combatif souvent et parfois s'insurger
devant une misère qui devient injustice*

Prendre la main de l'enfant comme celle du vieillard

Et les accompagner tout au long du chemin

Avoir l'esprit ouvert à toutes les suggestions

Être à l'écoute des autres, éviter d'imposer.

Apprendre du prochain, vouloir le découvrir

S'émerveiller de lui et croire en son destin

L'aimer tout simplement et à la fin du jour

S'étonner d'être là et attendre demain.

Que la vie sans projets devient vite insipide

Que la vie sans amour devient un trou béant

Que la présence des autres devient émerveillement

Pourquoi penser à soi quand on a tout cela.

Nouvelle numérotation

À compter du 15 avril 2009, les véhicules neufs recevront un nouveau numéro d'immatriculation (à partir du 15 octobre 2009 pour les véhicules d'occasion lors d'un changement de propriétaire, d'adresse, ou lors de toute autre modification affectant la carte grise).

Ce numéro composé d'une série de 7 caractères alphanumériques (2 lettres, 1 tiret, 3 chiffres, 1 tiret et 2 lettres) sera attribué chronologiquement dans une série nationale unique.

La nouvelle plaque, avec des caractères noirs sur fond blanc, devra faire apparaître, sur sa partie droite et sur un fond bleu, un identifiant territorial comprenant un numéro de département au choix, surmonté du logo de la région dans laquelle est situé ce département.

Un numéro d'immatriculation sera attribué définitivement au véhicule, de sa première mise en circulation jusqu'à sa destruction.

Le propriétaire pourra faire immatriculer son véhicule partout en France, quel que soit son lieu de domicile, auprès d'un professionnel de l'automobile habilité (garagiste, concessionnaire, etc.) ou d'une préfecture. Un certificat d'immatriculation provisoire, valable un mois et comportant le numéro définitif lui sera remis dès paiement des taxes et lui permettra de circuler immédiatement. Il recevra ensuite, dans un délai d'une semaine au maximum, la carte grise à son domicile par envoi postal sécurisé.

Dans le cas d'un déménagement dans un autre département ou encore dans le cas de l'achat d'une voiture d'occasion déjà immatriculée dans le nouveau système, le propriétaire n'aura plus l'obligation d'effectuer une modification du numéro d'immatriculation du véhicule.





On parle de nous ! L'article 1, alinéa 1 de nos statuts se trouve ainsi respecté : "contribuer à maintenir le prestige et le crédit des Palmes académiques". Le travail n'est certes pas fini car c'est un labeur de tous les jours mais nous sommes sur la bonne voie.

Votre président, au nom de l'AMOPA et de la section, entretient et cultive avec différents partenaires de bonnes relations. J'avoue que c'est avec un réel plaisir, partagé, que je rencontre diverses personnalités départementales. C'est une bonne chose pour notre Association et notre Ordre. Nous ne pouvons vivre en autarcie. Bien malheureux est sans doute celui qui croit se suffire à lui-même. Nous avons tant à apporter sans doute, à donner, mais aussi à recevoir des autres !

Je lis avec plaisir dans le Légionnaire Landais, le bulletin de la section landaise de la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur : "... dès cette année de nouvelles relations sont nées et vont être développées avec l'Association des Palmes académiques des Landes... Tout en respectant l'indépendance de chacun, ces alliances ne peuvent être que bénéfiques et très enrichissantes pour tous". Au nom de la section j'ai été invité à l'Assemblée générale de la SEMLH et très bien reçu. Dont acte !

Votre président a été également invité à l'Assemblée générale de la section landaise de l'Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite. Je tiens à remercier son président pour son excellent accueil et ses mots encourageants en faveur de bonnes relations entre nos deux sections.

Les amateurs de culture landaise auront lu avec attention le dernier bulletin de la Société de Borda. Dans son discours de fin de mandat après quinze années de présidence, le docteur Jean PEYRESBLANQUES dit : "tout récemment nous avons noué des relations dont nous espérons beaucoup avec l'Association des Palmes académiques". Je compte sur vous tous pour que ces relations promises deviennent réalités et portent haut les couleurs de la culture dans les Landes.

N'oublions pas les bonnes liaisons avec l'Armée et bien qu'il ne soit pas marin je souhaite "bon vent" au colonel Vincent CARRÉ, commandant de la BA 118 muté au ministère et "bienvenue" à son successeur le colonel Christophe OURSEL.

Il ne faut pas non plus ignorer les bons rapports avec l'Inspection académique. Je tiens à remercier tout particulièrement madame l'inspectrice d'académie, tous ceux et celles qui nous aident notamment dans la diffusion des concours. Je note avec grand plaisir dans un courrier de madame l'inspectrice d'académie la reconnaissance de notre engagement en faveur des jeunes.

Je me réjouis également des bons échanges avec monsieur le Préfet qui nous a invités à visiter la préfecture des Landes. À lui aussi au nom de l'AMOPA je souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

Bernard BROQUA

Le programme de la saison 2009-2010 est paru. Malheureusement les spectacles des mois de mars, avril et mai sont d'une part chers (80 euros, plus le repas et le transport...) et d'autre part je ne suis pas certain par exemple que le ballet "quatre tendances" (Forsythe, Preljocaj, Brumanchon et Kunes) corresponde bien à ce que vous attendez d'une sortie au Grand Théâtre.

Je vous propose donc tout simplement de déplacer notre sortie annuelle au mois d'octobre dans des conditions équivalentes à celles de cette année.

Dans le cadre du centenaire des Ballets Russes je vous invite à une après-midi qui devrait vous ravir :

- "Pétrouchka", musique d'Igor Stravinski,
- "L'après-midi d'un faune", musique de Claude Debussy,
- "Le spectre de la rose", musique de Carl Maria Von Weber,
- "Le sacre du printemps", musique d'Igor Stravinski.

Amateurs de ballets et de belle musique je vous donne donc rendez-vous le dimanche 18 octobre, (j'ai demandé et obtenu la réservation de 35 bonnes places).

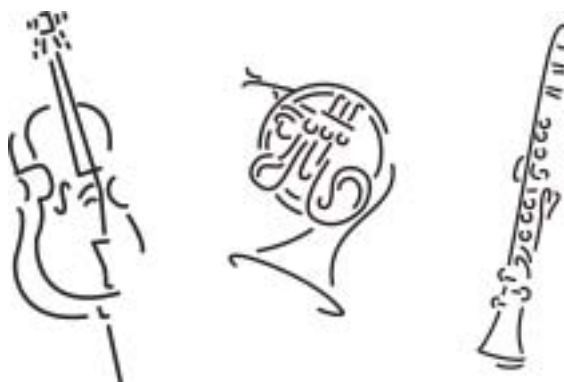
D'ores et déjà, vous pouvez m'adresser votre demande de préinscription : il n'y aura pas de place supplémentaire ! Conjointes et amis sont les bienvenus.

Le Ballet de l'Opéra National de Bordeaux se devait de fêter l'épopée Diaghilev. Quatre chefs-d'oeuvre emblématiques de la compagnie seront donc donnés et en particulier le trop rare "Sacre du Printemps". Une oeuvre que la troupe de Charles Jude est une des seules au monde à danser.

Un spectacle incontournable à ne manquer sous aucun prétexte.

Le prix devrait être compris entre 90 et 100 euros par personne.

Bernard BROQUA



L'agenda de la section

Samedi 18 avril	Votre président a représenté la section lors de l'assemblée générale de l'Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite à Mont de Marsan.
Lundi 20 avril	Courrier de félicitation, avec le mot de notre présidente nationale et bulletin d'adhésion adressé aux promus du premier janvier.
Vendredi 24 avril	Réunion de travail président-nouvelle trésorière.
Mercredi 6 mai	Réunion de travail président-trésorière.
Mercredi 13 mai	Sortie en Béarn.
Samedi 30 et dimanche 31 mai	Votre président a représenté la section au Congrès international de l'AMOPA à Monaco.
Mercredi 3 juin	CCI Dax : conférences Klaus et la forêt landaise.
Lundi 29 juin	Votre président a représenté la section à la cérémonie de remise des insignes de chevalier de la Légion d'honneur à monsieur Serge DUPUY, inspecteur d'académie honoraire.
Juillet	Réunion de travail président-trésorière. Parution BAL 31. Courrier aux maires du département afin que l'existence de l'AMOPA soit mentionnée dans les bulletins municipaux.
Jeudi 2 juillet	Votre président a représenté l'AMOPA au 75 ^e anniversaire de l'Armée de l'Air lors de la cérémonie des couleurs à la BA 118 de Mont de Marsan.
Vendredi 10 juillet	Votre président représentera l'AMOPA à la préfecture lors de la remise des prix de la Société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur aux meilleurs bacheliers.
Mardi 25 août	Président invité à la prise de commandement du colonel Christophe OURSEL et cérémonie de départ du colonel Vincent CARRÉ.
Septembre	Sortie d'un jour. Réunion du Bureau.
Octobre	Remise des prix des concours à l'IUT de Mont de Marsan.
Dimanche 18 octobre	Sortie au Grand Théâtre.
Novembre	Cérémonie de remise des médailles. Réunion régionale des Bureaux AMOPA (organisation section des Landes).

Informatique et Internet



Vous le savez bien, on trouve de tout sur internet, du bon et du moins bon hélas pour ne pas dire du mauvais, voire même du très mauvais.

Cette rubrique a la simple ambition de vous faire partager quelques trouvailles. Il serait bien d'ailleurs que chacun, au fil de ses navigations, fasse part de ses découvertes. Je compte sur vous pour enrichir cette page.

Je vous propose une nouvelle encyclopédie : wdl.org
Il s'agit d'une bibliothèque numérique mondiale réalisée avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Vous pourrez choisir votre navigation :

- par lieu : Afrique, Asie centrale, ...
- par période,
- par thème : philosophie, langues, mathématiques, ...
- par type d'élément : livres, manuscrits, cartes, ...
- et par institution : diverses archives, bibliothèque, dont la BNF sont accessibles.

Le site n'est pas encore totalement opérationnel en raison de sa récente ouverture mais d'ores et déjà c'est un vrai régal ! Pouvoir consulter sur son écran des cartes anciennes, obtenir des renseignements sur tel ou tel livre, tel ou tel objet de 1200 ans avant JC, ...

Je vous recommande de nombreuses visites sur ce site, vous verrez, on ne s'en lasse pas et ce n'est qu'un début !

Bonnes vacances à tous et bon surf sur internet, n'oubliez pas de partager vos découvertes, merci !

Bernard BROQUA



L'Amant de la mort

Il pleut des cordes de pendus
Sur le cimetière des Lilas
Je creuse avec ma pelle tordue
Six pieds sous terre, ça suffira.

Je bosse pour la dame à la faux
Ce n'est pas un métier enchanteur,
Elle me ramène les clients qu'il faut
C'est le business d'un fossoyeur.

Je l'ai rencontrée quand même
Et ébloui par son allure fière
Je lui ai cueilli des chrysanthèmes
Elle m'a offert une bière.

Depuis, jamais on ne se quitte
On réveillonne main dans la main
Tout près du grand feu qui crépite
Pour un Noël qui sent le sapin.

*Je suis l'amant de la mort
Pour le meilleur et pour le pire
Car notre amour n'est pas mort
Bien que l'on s'aime à mourir.*

Toi mon amour, toi mi amor
Avec toi, je veux faire ma vie
Pourrais-tu passer ta mort
Près de moi ? Ça serait gentil.

Et dans ton tablier jauni
C'est toi qui feras la cuisine
Tu prépareras des pissenlits
Ceux qu'on mange par la racine.

Comme tous les couples, nuit après nuit,
Sur le crâne nous embrassant
Nous nous étalerons dans notre lit
Pour dormir les pieds devant.

Les trompettes de la mort sonneront
Un jour, dans un terrible sursaut,
Je découvrirai ton ventre rond
Lorsque tu perdras les os.

*Je suis l'amant de la mort
Pour le meilleur et pour le pire
Car notre amour n'est pas mort
Bien que l'on s'aime à mourir.*

En attendant l'accouchement,
Moi je te tiendrai la main
Dans cet hôpital aux mille mourants
Nous, on se sentira bien.

Lorsque notre enfant naîtra
Sous la mélodie morbide de l'orgue
Notre docteur l'amènera
Dans un des tiroirs de la morgue

Le sang d'encre noiera ton cœur
Des larmes couleront sur ta bouche
Moi le triste fossoyeur
Toi la triste fausse-couche.

Puis quand mes congés seront morts,
Empoignant ma pelle tordue
Je creuserai encore et encore
Enterrer un enfant perdu.

*Pour le meilleur et pour le pire
J'étais l'amant de la mort
J'ai enfin cessé de vivre
Car notre amour est déjà mort.*

Luc LEMOINE
Prix national

BONNES VACANCES !

BAL : bulletin des amopaliens landais - AMOPA des LANDES.

Directeur de la publication : Broqua Bernard, président.

Rédaction-réalisation PAO : AMOPA des Landes.

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

Ne pas jeter sur la voie publique.